Arrêt et restitution des affaires de travail

Par Laurence14
Bonjour, Étant en arrêt depuis février.
Mon employeur me demande à ce jour de lui restituer mes blouses (de vendeuse en boulangerie) alors que je suis toujours salariée dans l'entreprise
Comment dois je prendre leur demande ?
Dois je leur remettre ?
Merci pour vos réponses
Par yapasdequoi
Devieus

Bonjour,

Il n'y a pas à interpréter cette demande, l'employeur a besoin d'équiper votre remplacement ? ou encore modifie son logo ? mais peu importe.

Vous lui répondez que vous tenez ces blouses à sa disposition.

Elles appartiennent à l'employeur et il peut venir les récupérer (ou payer l'acheminement du colis).

Lors de votre reprise, vous demanderez à nouveau les outils de travail appropriés.